



## QUESTION D'ACTUALITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse  
à Monsieur le Ministre Jean-Claude Marcourt

Le 24 janvier 2017

### ***OBJET : Deux sessions pour l'examen d'entrée en médecine***

Monsieur le Ministre,

L'organisation de l'examen d'entrée en médecine et en dentisterie évolue. L'examen sera toujours organisé par l'Ares et de manière centralisée, au même endroit et au même moment, il y aura par contre deux sessions.

Le budget augmente aussi en passant de 800.000 euros à 1,16 million d'euros.

Les étudiants qui auront raté la première session auront donc désormais une seconde chance. Cela devrait contribuer à diminuer un peu le stress face à cette épreuve et c'est positif.

J'ai donc quelques questions à ce sujet Monsieur le Ministre :

- Est-ce que le gouvernement fédéral intervient de quelque manière que ce soit dans le budget important dédié à l'organisation de cet examen d'entrée ?
- Est-ce que la volonté d'organiser une deuxième session vient du fait que trop peu d'étudiants avaient réussi l'épreuve de septembre 2017 ?
- Quel premier bilan provisoire pouvez-vous tirer quant au nombre d'étudiants en médecine et dentisterie suite à cette première promotion issue d'un examen d'entrée ?

-

-



- Réponse à la question écrite n° 850  
- de Monsieur le Député LEGASSE

- **Objet : Examen d'entrée en médecine**

- Pour l'édition 2017-2018, l'examen d'entrée et d'accès aux études de sciences médicales et dentaires n'a été organisé qu'à une seule reprise le 8 septembre 2017. Il n'a pas été envisagé de l'organiser à deux reprises compte tenu notamment du délai dans lequel le décret qui l'instaure a été adopté et pour des raisons de sécurité juridique.

- Comme annoncé par le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, les modalités d'organisation de cet examen étaient susceptibles d'évoluer sur proposition de l'ARES dès l'année académique 2018-2019.

- En date du 19 décembre 2017, l'ARES a communiqué ses propositions relatives aux modalités d'organisation de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires pour l'année académique 2018-2019.

- Pour l'édition 2018-2019, l'ARES propose que cet examen d'entrée soit organisé de manière centralisée deux fois.

- L'organisation de cette épreuve à deux reprises au cours de l'année académique 2018-2019 permettra indéniablement aux candidats d'avoir deux chances de la réussir mais n'implique pas forcément une augmentation du taux de réussite par rapport à l'épreuve organisée en septembre 2017.

- Les candidats de l'édition 2018-2019 pourront donc participer aux deux sessions de l'examen d'entrée tout en maintenant la possibilité de le représenter lors de deux sessions si l'examen est organisé à deux reprises lors de l'année académique suivante. Une telle situation est potentiellement discriminatoire par rapport à la situation particulière des candidats ayant présenté l'examen d'entrée en septembre 2017. En effet, ces derniers ne bénéficieront au final que de trois chances pour réussir cette épreuve alors que les candidats de l'édition 2018-2019 bénéficieront potentiellement de quatre chances.

- Une analyse juridique sera menée afin d'exclure toute forme de discrimination à leur égard. Le cas échéant, une modification décrétole sera proposée afin de régir leur situation particulière.

- Suite à l'examen d'entrée et d'accès du 8 septembre 2017, 696 candidats ont été lauréats de l'épreuve.



**Groupe Socialiste**

*Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

- 
- **Jean-Claude MARCOURT**